

DEMANDE DE CURATELLE A LA JUSTICE DE PAIX

1. Situation de la personne signalée

A. Situation personnelle

Nom _____ Domicile officiel _____
 Prénom(s) _____
 Date de naissance _____ Adresse effective (hospitalisation, séjour en EMS...) _____
 Etat civil _____
 N° AVS _____ Téléphone _____

La personne signalée est-elle favorable à l'institution d'une curatelle en sa faveur ? oui non

Entourage familial et/ou proches (conjoint, enfants, parents, frères, sœurs, amis proches, ...)

Identité (nom et prénom)	Adresse et téléphone	Lien avec la personne (parenté, connaissance,...)	Cette personne apporte-t-elle un soutien actuellement et/ou pourrait-elle en apporter un à l'avenir ?
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

B. Situation médicale

Veillez répondre aux questions suivantes et dans la mesure du possible joindre un certificat médical détaillé couvrant ces points :

La personne signalée est-elle atteinte dans sa santé physique et/ou psychique ? Veuillez préciser :

La personne signalée dispose-t-elle de sa capacité de discernement ¹ en lien avec ?

- sa situation personnelle oui non je ne sais pas
- sa santé oui non je ne sais pas
- la gestion de ses affaires administratives et financières oui non je ne sais pas

La personne signalée suit-elle un traitement médical en lien avec son atteinte à la santé. Si oui, de quel type, à quelle fréquence, et chez quel(s) médecin(s) ?

La personne signalée est-elle en mesure de se désigner un représentant ? oui non je ne sais pas

Si oui, la personne signalée est-elle en mesure de contrôler l'activité de ce représentant ? oui non je ne sais pas

¹ La loi définit la capacité de discernement comme la faculté d'agir raisonnablement. La personne est apte à apprécier une situation, à considérer différentes démarches et leurs conséquences, à avoir une volonté et à l'exprimer de manière compréhensible. La perte de cette capacité, qui peut être définitive ou provisoire, est qualifiée d'incapacité de discernement.

La personne peut-elle être entendue par la justice de paix ?

oui non, précisez pourquoi :

--

C. Situation financière

Quelle est la situation financière de la personne signalée ? Complétez le tableau ci-dessous :

	Type	Montants
Revenus mensuels (salaire, rente AI, PC, aide sociale, etc.)		
Fortune		
Immeuble(s)		
Dettes		
Poursuites/Actes de défaut de biens		

La personne signalée a-t-elle établi une procuration en faveur d'un tiers ?

oui non je ne sais pas

Dans l'affirmative, en faveur de qui et avec quel(s) pouvoir(s) ?

--

2. Motifs de la demande

Jusqu'à ce jour, la personne signalée bénéficiait-elle d'aide ? Le cas échéant, de quel type et par qui (personne privée et/ou service public) ?

--

Pour quelles raisons jugez-vous opportun et nécessaire, aujourd'hui, l'institution d'une curatelle ?

--

Degré d'urgence : L'institution d'une mesure immédiate est nécessaire

oui non

L'institution d'une mesure à bref délai est nécessaire

oui non

En cas d'urgence, quels sont les actes à accomplir sans délai ?

3. Besoins de la personne signalée

Quelle est l'aide attendue de la part du curateur ?

Le besoin d'aide est-il susceptible d'évoluer dans le temps ? Si oui, dans quel délai approximativement ?

4. Proposition de curateur

Avez-vous quelqu'un à proposer en qualité de curateur ? Merci d'indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, téléphone, mail, adresse postale, date de naissance, lien avec la personne signalée).

5. Identité du (de la) signalant(e):

Cette information est obligatoire. Les signalements anonymes ne seront pas pris en considération

Nom

Prénom(s)

Fonction professionnelle ou

lien avec la personne signalée

Adresse

Lieu et date :

Signature du (de la) signalant(e)

ANNEXE A JOINDRE : UN CERTIFICAT MEDICAL CONCERNANT LA PERSONNE SIGNALEE